COMMUNE DE SAINT-MÉEN

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 25 septembre 2025

Nombre de membres : 13 Présents : 11
Procurations : 01 Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Méen, dûment convoqué le 18 septembre, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Louis BEAUGENDRE, Maire.

Etaient présents :
- Mr Louis BEAUGENDRE, Maire
- Mr Jean-Pierre MADEC, Mr Jean-Yves ROUDAUT, Mme Amandine ROLLAND, Mme Marina DOLOU, Adjoints
- Mr Mikaël FLOC'H, Mr Gaétan THEPAUT, Mme Monique LE HER, Mr Joël CONGAR, Mr Yves CAPPELLESSO, Mr Gildas LE BRAS, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mr Gérard ROUDAUT (pouvoir à Mr MADEC), Mr Philippe MOTAIS
Secrétaire : Mr Joël CONGAR

Le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire demande à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour : demande de subvention de l'association « club des 2 Vallées ».
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH

Le Conseil Municipal ;
Vu le Code Général des Collectivités ;
Vu la demande de Mr Alexandre BODENNEC, président de l'OGEC de l'école Saint-Joseph, en date du 25 juin, sollicitant de la commune la garantie d'un emprunt de 169 000 € que l'OGEC se propose de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère, au taux de 3,15 % pour une durée de 15 ans modulable, en vue de financer le rénovation du bâtiment historique abritant des classes et la garderie, ainsi que l'extérieur du bâtiment préfabriqué concernant la restauration, dont l'intérieur a été réhabilité en 2024 ;
Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et avoir délibéré, à l'unanimité ;
Considérant que l'opération, dont l'emprunt garanti doit permettre la réalisation, présente un réel intérêt pour la commune puisque permettant d'accueillir les enfants de la commune scolarisés à l'école Saint-Joseph dans des conditions acceptables ;

- décide d'accorder sa garantie pour le remboursement à concurrence de 100 % de l'emprunt de 169 000 € que l'OGEC se propose de contracter auprès du CRCAM du Finistère au taux de 3,15 % pour une durée de 15 ans modulable ;
En conséquence, dans l'hypothèse où, pour quelque motif que ce soit, l'emprunteur n'honorerait pas ses engagements aux dates convenues ou n'acquitterait pas les intérêts moratoires dus, la commune s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande écrite du prêteur.
La commune dégagera, en cas de besoin, tout au long de la période d'amortissement de l'emprunt, les sommes nécessaires à la couverture de 100 % du montant de l'annuité.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette garantie d'emprunt.

PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX DE RÉALISATION DE L'ASSAINISSEMENT / LOGEMENTS FINISTÉRE HABITAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a décidé, en accord avec Finistère Habitat, de prendre à sa charge les frais des travaux de réalisation du système d'assainissement des 10 logements Route de Landivisiau.

Le montant de ces travaux s'élève à 87 090,29 € TTC, avec les études.

Pour ce faire, il convient de signer une convention avec Finistère Habitat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- accepte la convention de prise en charge des travaux de réalisation du système d'assainissement des 10 logements, Route de Landivisiau, avec Finistère Habitat ;
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

SUBVENTION PACTE FINISTÉRE 2030 – VOLET 2 / TRAVAUX DE RÉALISATION DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT AVEC FINISTÈRE HABITAT ET RESTE A CHARGE AVEC L'EPF BRETAGNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réalisation du système d'assainissement des logements Route de Landivisiau et le reste à charge de la commune envers EPF Bretagne peuvent prétendre à une subvention sur le Pacte Finistère 2030 – volet 2.

Le montant de ces travaux et reste à charge est de 204 373,45 €.

Le plan de financement est donc le suivant :

Subvention Pacte Finistère 2030	100 000,00 €
Autofinancement	104 373,45 €
Total	204 373,45 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- accepte la prise en charge par la commune des travaux de réalisation du système d'assainissement des logements Route de Landivisiau ;
- accepte le plan de financement ;
- autorise Monsieur le Maire à demander la subvention sur le Pacte Finistère 2030 – volt 2

Monsieur le Maire précise que cette délibération annule et remplace la délibération n° 36/2024 avec un ajustement des chiffres.

PROJET MICRO FOLIE

Madame Marina DOLOU rappelle au Conseil Municipal que la commune s'était engagé pour adhérer au projet micro folie, lors du conseil municipal du 15 octobre 2024.
Ce projet culturel est un outil numérique mis à disposition des habitants via un Fab Lad mobile et une ludothèque itinérante.
Le coût financier, à l'époque, était de 2,80 € / habitant.
Depuis, les aides attendues n'ont pas été attribuées, et le coût est désormais de 4,20 € / habitant.
Une demande de subvention sur le fonds de concours est en attente auprès de la CLCL.
Monsieur le Maire précise que ce projet, à l'origine, était porté par un collège de Lesneven, bien subventionné, mais il n'y a pas eu de suite. C'est donc la ville de Lesneven qui a voulu récupérer ce projet, et non la CLCL, mais sans les subventions attribuées au collège.
Madame Marina DOLOU ajoute qu'il est très intéressant d'amener la culture à l'école St Joseph.
Madame Amandine ROLLAND ajoute qu'il serait dommage de se priver d'un tel projet.
Monsieur Jean-Pierre MADEC précise qu'il manque un tableau clair avec les montants (coût du projet, et participations des communes qui adhèrent).
Le Conseil est d'accord que ce projet est très intéressant, mais décide d'avoir plus d'explications de la part de Madame le Maire de Lesneven avant de prendre une décision.

INSTALLATION DE CAMÉRAS DE VIDÉO PROTECTION SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX – DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet d'installation de caméra de vidéo protection sur les bâtiments et espaces communaux (espace Jean-Yves SALAUN, cimetière et terrain de foot).
Ce projet, 'un montant de 10 784 € H.T., peut prétendre à une subvention du Département.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- accepte le projet d'installation de caméras de vidéo protection sur les bâtiments et espaces communaux (espace Jean-Yves SALAUN, cimetière et terrain de foot) ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette installation ;

Monsieur le Maire ajoute qu'une communication sera faite pour les habitants de la commune.

PARTICIPATION A LA PRÉVOYANCE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune participe à la prévoyance des agents de la commune.
Il précise qu'il convient de revenir sur le montant de la participation.
En effet, la participation actuellement appliquée est de 48,01 € par agent (au prorata du temps de travail pour les agents à temps non complet), participation basée sur la cotisation la plus haute.
Par souci d'équitabilité, afin que la participation soit de 50 % pour chaque agent, il convient de la modifier comme suit :
1 rédacteur principal 1ère classe à temps complet : participation de 48,01 € (soit 50 % du montant de la cotisation de 96,02 €)
1 agent technique principal 1ère classe à temps complet : 37,78 € (soit 50 % du montant de la cotisation de 75,55 €)
1 agent technique à temps non complet : 3,92 € (soit 50 % du montant de lo cotisation de 7,83 €)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer à la prévoyance pour les agents de la commune comme défini ci-dessus, et charge Monsieur le Maire de mettre en application cette participation

BAIL AVEC LE DISTRIBUTEUR A PIZZAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un distributeur à pizzas va être installé Place des Vosges, par la SARL TREAS GLAZ.
Monsieur le Maire donne lecture du bail commercial au Conseil Municipal avec la SARL TREAS GLAZ.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- accepte le bail commercial avec la SARLTREAS GLAZ, pour l'installation d'un distributeur à pizzas,
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur le Maire ajoute que le distributeur devrait être installé vers la mi-octobre.

DÉNOMINATION DE LA VOIE QUI CONTOURNE LA PLACE DES VOSGES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est utile et nécessaire de dénommer la voie qui contourne la place des Vosges, du croisement avec la Route de Lesneven jusqu'à la voie communale qui mène vers Coatanné.
Le Conseil Municipal, après discussion, décide de dénommer la voie qui contourne la place des Vosges :
Rue Thiéfosse (en breton : Hent Thiéfosse) et charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires.

DÉSAFFECTATION DE DOCUMENTS DE LA BIBLIOTHÉQUE

Madame Amandine ROLLAND, adjointe au Maire, responsable de la bibliothèque municipale, expose au Conseil Municipal que la bibliothèque procède à un désherbage de sa collection, c'est-à-dire que, pour rester attractive, elle doit éliminer des livres défraîchis qui ne mettent pas son fond en valeur. Une fois le tri effectué, les ouvrages sont enregistrés sur une carte « pilon », et, après accord du Maire, ils sont supprimés du catalogue informatique de la bibliothèque, puis détruits.
Il appartient au Conseil Municipal d'émettre son avis sur ce « désherbage ».
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord, pour la destruction des ouvrages de la bibliothèque qui ne seraient plus proposés aux lecteurs du fait de leur mauvais état.

Madame Amandine ROLLAND ajoute que ces livres seront donnés à l'association « comité d'animation » de Saint-Méen, afin de les garder sur la commune en vue d'éventuels dons et / ou vente.

SUBVENTION AU CLUB DES 2 VALLÉES

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention de l'association « club des 2 Vallées », pour la section gym. Cette subvention leur sera utile pour équilibrer leur budget.
Monsieur le Maire ajoute que sur les 19 adhérents 12 sont mévennais.
Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité :
- décide d'attribuer une subvention de 300 € à l'association « club des 2 Vallées », pour la section gym,
- autorise Monsieur le Maire à mandater cette somme.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil sur l'état d'avancement :
    * du projet d'aménagement du bourg : la prochaine réunion est fixée au mercredi 8 octobre, à 14h30. Les conseillers municipaux sont invités à cette réunion.
    * du projet de l'ancienne mairie.
    * des logements Route de Landivisiau par Finistère Habitat.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'ils peuvent assister, selon leur disponibilité, à toutes les réunions concernant ces projets.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le téléthon aura lieu cette année à Saint-Méen, Trégarantec et Ploudaniel. Toute personne souhaitant être bénévole est la bienvenue.

- Madame Marina DOLOU informe le Conseil Municipal de la prochaine commission « affaires sociales » qui aura lieu le lundi 6 octobre à 18h30, pour discuter des colis de fin d'année, d'une convention à établir avec l'école pour le calcul de la subvention, …

- Monsieur Joël CONGAR informe le Conseil Municipal qu'un lampadaire ne fonctionne plus au niveau de l'abri bus à Prat Guen. Monsieur le Maire répond que ce sera signalé à l'entreprise pour la réparation.

- Monsieur Mikaël FLOC'H demande qui a mis en place la déviation pendant les travaux de réfection de la chaussée, sur la RD 32., car c'était très mal indiqué, et la communication, notamment avec Breizh Go, n'a pas été faite. Monsieur le Maire répond que c'est le Département qui avait en charge les travaux et la déviation.

- Monsieur Mikaël FLOC'H demande à qui il appartient d'élaguer les haies et arbres le long des voies ? Monsieur le Maire répond que c'est à chaque propriétaire de le faire.
Messieurs Mikaël FLOC'H et Jean-Pierre MADEC proposent qu'un planning de passage du lamier, par la commune, peut être fait, sur 4 ou 5 ans, afin que les voies soient accessibles.

- Monsieur Yves CAPPELLESSO demande quand la fibre sera sur la commune ? Monsieur le Maire répond que la fibre sera opérationnelle à la fin du 1er trimestre 2026.

- Monsieur Jean-Yves ROUDAUT informe le Conseil Municipal que le PATA (point à temps), travaux de réparations des voies communales, sera fait le lundi 29 et le mardi 30 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

SIGNATURES

BEAUGENDRE Louis		**MADEC Jean-Pierre**		**ROUDAUT Jean-Yves**	
ROLLAND Amandine		**DOLOU Marina**		**FLOC'H Mikaël**	
THEPAUT Gaëtan		**ROUDAUT Gérard**		**LE HER Monique**	
CONGAR Joël		**CAPPELLESSO Yves**		**LE BRAS Gildas**	
MOTAIS Philippe					